



Programme d'Appui et d'Accompagnement à la réalisation des Plans Communaux de Développement (PCD)

Contexte du programme

L'Etat marocain envisage une nouvelle approche du développement local à travers la planification communale du développement, entendue comme un moyen d'interaction politique locale qui met l'accent sur la participation de la population et des représentants locaux dans le processus de prise de décision et sur la prise en compte de la dimension territoriale du développement. Cette volonté se retrouve dans les amendements apportés à la Charte communale (début 2009), qui renforcent et précisent davantage le rôle des Conseils communaux en matière de développement socio-économique local.

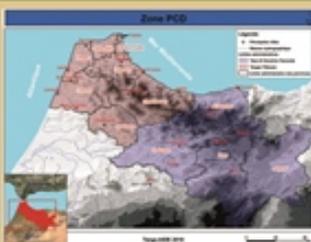
Le présent programme d'appui et d'accompagnement à l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) s'inscrit dans cette approche à travers 4 axes stratégiques :

- .Elu - stratège - : passer de la gestion du quotidien à la gestion par objectifs et stratégies ;
- .Administration locale performante, aux moyens renforcés organisation efficiente, compétences en adéquation, financements suffisants ;
- .État accompagnateur et facilitateur : réussir le passage de la tutelle à l'accompagnement ;
- .Cadre juridique favorable : clarification des dispositions de la charte communale, réforme de la fiscalité locale, révision du découpage communal, etc.

Objectifs du programme

L'objectif poursuivi par le programme est d'accompagner et appuyer les Communes dans la conduite du processus de planification locale à travers :

- .Le repositionnement des élus dans leur rôle de planificateurs stratèges
- .Une assistance technique dans les domaines et compétences non encore maîtrisés par les communes (recherche de financement, plaidoyer, etc.)
- .L'accompagnement à la mise en oeuvre de certaines activités (APDN)
- .L'adaptation de l'offre de formation aux élus, aux cadres administratifs et techniques des communes, aux agents des structures locales et provinciales concernées et aux représentants de la société civile
- .L'instauration d'une dynamique locale pour animer des débats au niveau local
- .L'évaluation continue du partenariat et le suivi régulier des activités, programmes et /ou projets
- .L'appui à l'autonomisation et à l'internalisation de ce processus par la commune



Espace d'intervention

Démarche et outils pédagogiques

.Processus d'élaboration des PCD :



Le programme s'inscrit dans une logique de renforcement des capacités entendue comme un apport extérieur et ponctuel d'expertise sur des questions liées à la planification locale, couplé à un appui et un accompagnement continu.

Outils méthodologiques

Une série d'outils adaptés à la mise en oeuvre du processus de planification et visant à assurer l'acquisition de compétences pratiques par les acteurs locaux sont développés.



Principes d'action

- .FAIRE FAIRE : Maîtrise d'ouvrage du processus d'élaboration du PCD assurée par la commune
- . INTERNALISATION : Affirmation de la place de l'élu(e) et du citoyen en s'appuyant sur les ressources et capacités locales.
- . TRANSFERTS DE COMPÉTENCES : Instauration d'une culture pérenne de planification stratégique locale au-delà du PCD
- .PARTICIPATION : Implication de tous les segments de la société locale, large concertation des populations à l'ensemble du processus
- . INTEGRATION DES ACTIONS : Établissement de programmes cohérents de développement assurant une complémentarité entre les composantes du développement durable
- .COMMUNICATION : diffusion et échange d'informations pour une meilleure cohérence territoriale et garantie de transparence
- .CAPITALISATION : approche recherche/action